

à l'époque, on a signalé qu'il était difficile de faire de fréquents rajustements et que les rajustements effectués alors tiendraient compte et des années à venir et des années passées. Si le rajustement n'avait tenu compte que du passé, l'augmentation aurait été moins considérable. Aussi je ne gobe pas l'argument voulant que nous retournerions à sept ans et demi en arrière, parce que je suis sûr que le rajustement de 1963 visait au moins la moitié de cette période.

Le fait tout simple, c'est que ce rajustement représente une augmentation d'indemnité de 50 p. 100, d'un seul coup, pour les députés. Si la chose se pratique au profit des grosses légumes et des mandarins de la Fonction publique, je m'y oppose également. S'ils peuvent obtenir davantage dans le secteur privé, qu'ils y aillent et qu'ils abusent de l'industrie privée au lieu d'abuser du gouvernement et de la population canadienne comme tant d'entre eux l'ont fait et continuent de le faire. Cette augmentation est une bouchée trop grosse, je ne puis l'avalier.

Quant à l'allocation supplémentaire non imposable, j'aurais préféré des notes de frais. Personne ne souhaite plus que moi que les services mis à la disposition des députés s'améliorent afin qu'ils puissent mieux servir leurs commettants. A mon avis, le régime britannique n'est pas exemplaire. Nous l'avons amélioré sous bien des aspects. Il y a belle lurette que j'ai rompu mes attaches avec ce qui était autrefois le Commonwealth et l'Empire, dont il ne reste plus que le Commonwealth, et dont la Grande-Bretagne n'est plus qu'un autre membre comme tous les autres, ce qui a d'ailleurs beaucoup amélioré les relations internationales.

Je ne vois pas pourquoi nous suivrions l'exemple de la Grande-Bretagne quant aux services. Il n'y a rien de plus triste à voir, à Westminster, qu'un député qui dicte à sa secrétaire dans un couloir. A cet égard, nous avons fait des progrès au Canada. Je me rappelle, lorsque je suis venu m'installer à Ottawa vers la fin des années 30, être allé visiter M. Coldwell et le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles, qui venait de se faire élire; tous deux occupaient une même pièce. Ils n'avaient pas de secrétaire et devaient aller chercher une dactylo au centre sténographique et la ramener à leur bureau. Il s'est fait des progrès, mais il reste encore beaucoup à faire pour que notre travail puisse être vraiment aussi efficace qu'il devrait l'être. Encore tout récemment, comme les autres députés de l'arrière-ban, je partageais un bureau avec ma secrétaire. J'ai toujours trouvé gênant qu'elle soit obligée d'arpenter les couloirs de l'édifice au moins pendant la moitié de la journée pendant que je m'entretenais dans mon bureau avec des personnes que j'interviewais ou qui m'interviewaient. Il nous faudra donc une meilleure installation.

Quels que soient mes efforts, je ne pourrais absolument pas obtenir du gouvernement une petite augmentation du montant affecté à la recherche pour les partis de l'opposition. Les \$35,000 par an attribués à ce titre au gouvernement depuis trois ans environ n'ont pas été augmentés. Il me faut pourvoir aux augmentations de personnel et, si possible, un personnel plus compétent, à partir de ce montant. Plusieurs fois depuis deux ans, j'ai demandé à des membres du cabinet une augmentation qui m'a toujours été refusée.

Je ferai remarquer au président du Conseil privé qu'il s'agirait là, sur le plan matériel d'une amélioration qui profiterait aux députés de mon parti aussi bien, j'en suis sûr, qu'aux députés des autres formations, y compris les libéraux. Je ne suis même pas parvenu à obtenir une augmentation de \$10,000 ou de \$15,000 en vue de relever les salaires que nous sommes obligés de verser à trois personnes, sans parler de la secrétaire, et d'autres dépenses qui doivent toutes être couvertes par les \$35,000. Il nous faut nous contenter de ces \$35,000 pour payer trois enquêteurs et une secrétaire, tout en effectuant aussi ces autres dépenses.

Les services que nous rendons à nos électeurs devraient passer au premier plan. Nous devrions être en mesure de disposer dans chaque circonscription, notamment dans les circonscriptions de grande étendue d'un bureau et de quelques employés. Pour ma part, je peux éventuellement me débrouiller dans ma circonscription qui n'est pas très étendue et qui est située dans l'agglomération de Toronto. Les députés représentant des circonscriptions qui s'étendent sur des dizaines, voire des vingtaines de milles ont assurément besoin d'être aidés afin de pouvoir se déplacer facilement et rapidement. Il est essentiel pour eux de disposer de tels services.

Je demande au président du Conseil privé pourquoi on ne pourrait fournir ces services au moyen d'un système de notes de frais. Cela n'amoincirait pas le statut de député. Nous aurions comme avant une allocation non imposable de \$6,000, ce que le rapport Beaupré n'approuve pas, et moi non plus. Un régime de notes de frais exigerait que les députés déclarent leurs dépenses supplémentaires, et seuls ceux qui en auraient faites seraient remboursés.

Il n'y a pas de restriction quant à la manière dont nous utilisons les \$8,000, pas plus qu'il y en avait pour les \$6,000. Il ne s'agit pas d'une question de méfiance envers les députés mais de justice envers le contribuable en dehors de la Chambre des communes qui ne peut pas déduire certaines dépenses de son revenu imposable sans pièces justificatives. Il doit justifier ses dépenses. S'il donne plus de \$100 en dons de charité, il doit rendre compte de chaque cent.

Le contribuable moyen du Canada est en droit de se demander: pourquoi un député bénéficie-t-il d'un tel traitement de faveur qu'il reçoit \$8,000 par année dont il n'a pas à rendre compte et qu'il peut employer à son gré? Je soulève toutes ces questions dans l'intérêt supérieur de notre institution aux yeux du peuple.

## MOTION D'AJOURNEMENT

### QUESTIONS À DÉBATTRE

**M. l'Orateur suppléant (M. Richard):** A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—Les anciens combattants—le remplacement de l'allocation par le supplément de revenu garanti—La question de l'applicabilité en 1971; le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow)—Les finances—La représentation du public au sein des conseils d'administration des banques.